

Séance ordinaire du 29 août 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-026

Objet : Modification du tableau des emplois

Date de la convocation et de l'affichage : mercredi 20 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 août, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David		X		JOURDAN Jean Marc
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan			X	
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : MUGNIER Allison

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

VU le code de la fonction publique ;

En application des dispositions du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter.

Suite à la réorganisation du service périscolaire Il est proposé d'augmenter le temps de travail des agents comme suit :

Service périscolaire - modification du temps de travail			
Ancienne quotité de travail	Nouvelle quotité de travail	Poste	Observations Tâches supplémentaires
15,75/35	18/35	Agent d'animation	Garderie
20/35	28.5/35	Adjoint technique	Entretien des bâtiments communaux
8/35	19.5/35	Adjoint technique	Entretien des bâtiments communaux
8/35	14/35	Adjoint technique	Entretien des bâtiments communaux
26.50/35	29/35	ATSEM	Cantine et garderie
18/35	29/35	ATSEM	Cantine et garderie
Service technique modification du temps de travail			
3/35	4/35	Adjoint technique	Entretien des bâtiments communaux

Ce projet fera l'objet d'une présentation pour avis au Comité Social territorial du 23 octobre 2025.

A l'issu, une nouvelle délibération sera présentée en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** le tableau des emplois présenté ci-dessus ;
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles afférent à ces mouvements ;
- ✦ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 29 août 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 02 septembre 2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 02 septembre 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le Secrétaire de séance
Allison MUGNIER

